

OBJET : Compte rendu de discussion de la table ronde sur le Plan de la CCE pour 1999 à 2001

Introduction

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) est heureux de présenter le présent rapport aux membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE). Il a été établi à la suite des discussions entre les membres du CCPM et le public, ainsi que des exposés auxquels a donné lieu la table ronde sur le Plan de programme de la CCE pour 1999 à 2001, tenue le 25 mars 1999, à Mexico, et à laquelle ont assisté quelque 150 personnes. Les commentaires qui suivent ont pour objet d'éclairer et d'orienter l'élaboration du Plan de programme à mesure qu'il évoluera, dans le but de répondre plus adéquatement aux besoins des trois pays.

Le président du CCPM pour 1999, M. Jonathan Plaut, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants et exprime l'enthousiasme du Comité devant le nombre imposant de participants. Il leur demande de se concentrer sur le contenu du programme et exprime son point de vue, positif et négatif, en cernant les possibilités d'amélioration ainsi que les lacunes. M. Plaut souligne l'importance de ces tables rondes et déclare qu'elles offrent la possibilité d'être à l'avant-garde. Il fait en outre remarquer que les représentants des Parties sont présents et écoutent les interventions.

Il invite ensuite la directrice exécutive par intérim de la CCE, M^{me} Janine Ferretti, à présenter le Plan de programme.

- Le Plan de programme pour 1999 à 2001 comprend des projets déjà en cours en 1998 ainsi que de nouvelles activités. Il s'agit d'un plan opérationnel qui vise les deux objectifs généraux que le Conseil de la CCE a fixés dans le *Programme d'action commun* : la promotion de la viabilité environnementale et la protection de l'environnement en Amérique du Nord.
- Les quatre secteurs de programme donnent suite, par thème, à ces deux objectifs; ils sont divisés en programmes correspondant à des unités administratives. Les projets de chaque programme sont des outils servant à mettre en œuvre le programme de travail, et ils seront continuellement rajustés à la lumière des résultats obtenus. La participation du public constitue un élément essentiel pour atteindre les objectifs fixés, au même titre que le renforcement des capacités et la participation des citoyens sont des éléments clés de chaque projet. Il est important que le public exprime son opinion durant ces tables rondes pour déterminer la meilleure manière de renforcer les deux objectifs généraux.
- On procédera à un examen annuel du Plan de programme triennal afin de tenir compte des nouvelles possibilités et des nouveaux défis qui s'offrent à l'échelle régionale. Lorsqu'elle élaborera le Plan de programme pour 2000 à 2002, la CCE prendra en considération les résultats de ces tables rondes.

L'assistance est ensuite invitée à formuler des commentaires sur le Plan de programme triennal, et ceux-ci sont classés par secteur de programme.

Environnement, économie et commerce Conservation de la biodiversité

- Il est extrêmement important de se concentrer sur les tendances; le changement climatique, par exemple, réclame plus d'attention. Il s'agit d'une question aussi essentielle que nouvelle en matière de développement durable. Nous disposons d'un mécanisme écologique ainsi que d'un processus de mise en œuvre conjointe relié au protocole de Kyoto, mais ce n'est pas suffisant. L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) offre à nos trois pays la possibilité de progresser dans cet important domaine, plus particulièrement dans les pays en développement.
- Il faudrait agir afin que soient reconnus la valeur et les avantages qu'offre le gaz naturel en termes de réduction de l'intensité des émissions de carbone.
- Les obstacles à une meilleure intégration des producteurs d'énergie des trois pays peuvent être surmontés grâce à une approche globale et réfléchie. La CCE pourrait assumer ce rôle.
- L'*Instituto Politécnico Nacional* (Institut polytechnique national) du Mexique est en mesure de participer à l'élaboration du Plan de programme. Il est important de pouvoir accéder à l'information sur le transport à grande distance des polluants et sur les oiseaux migrateurs. L'institut pourrait apporter une contribution précieuse à ces travaux.
- La CCE devrait accroître la diffusion de ses travaux au sein du public en se servant plus adéquatement des médias. Cette information ne devrait pas seulement viser les spécialistes et ceux qui sont déjà convaincus de la nécessité de régler des problèmes et des questions importantes. Le grand public doit être mieux informé pour mieux comprendre les notions faisant partie de notre quotidien, par exemple le changement climatique et la biodiversité. Nous devons aider le public à mieux informer la CCE, et ce, par des moyens concrets.
- Il faudrait établir des liens plus évidents entre les activités de la CCE et les projets du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE). Pourquoi cible-t-on principalement la production de café en zone ombragée? La production primaire est un domaine bien plus vaste. Il faudrait établir un inventaire de l'offre et de la demande pour les produits durables afin d'éclairer les futurs travaux de la CCE.
- Une des plus importantes fonctions de la CCE consiste à établir des réseaux entre les spécialistes et les non-spécialistes afin de mobiliser la société civile. On devrait produire des documents techniques à l'intention des profanes. L'éducation environnementale devrait cibler des secteurs particuliers de la société civile.

- Il faudrait axer davantage l'attention sur le développement durable si l'on veut mobiliser la société civile. Il ne s'agit pas seulement d'une question reliée à la pollution : il s'agit plutôt d'un volet du tableau. Cet objectif est très important au Mexique pour pouvoir intégrer les intérêts sociaux des personnes touchées.
- La CCE devrait créer des bases de données pour être en mesure de suivre les résultats de chaque projet.
- Il faudrait investir en termes de capital humain, d'éducation environnementale et de formation. Les universités sont prêtes à faire leur part dans le domaine de l'éducation environnementale. La CCE devrait être plus active dans ce domaine. Par exemple, en ce qui concerne les résidus de la Sierra Blanca, est-il réaliste de parler du déplacement des matières radioactives pour réduire les risques que courent les êtres humains?
- Comment peut-on créer un équilibre entre les trois pays avec des déséquilibres aussi fondamentaux?

[La directrice exécutive par intérim répond en donnant l'exemple du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au DDT, dont la mise en œuvre n'est pas la même dans chaque pays, mais dont les incidences générales visent l'ensemble de l'Amérique du Nord.]

- Les défis reliés au commerce et à l'environnement n'ont pas seulement un caractère géographique; ils ont également une dimension culturelle et sociale. Il faut prendre en compte des enjeux très réels liés au comportement et à la culture. Au Mexique, par exemple, la mentalité consiste à « utiliser et jeter », et il faut y remédier.
- On doit étudier combien coûte, dans l'ensemble, une société qui jette tout aux ordures. Il faudrait établir le coût de l'élimination dans le cadre de toutes les analyses.
- D'autres groupes se penchent sur des questions de consommation. Du fait que ses ressources sont limitées, la CCE ne devrait pas exécuter les mêmes travaux que d'autres organismes, mais s'efforcer de leur donner une valeur ajoutée.
- La question du soutien des États aux petites entreprises est importante. Un tel soutien ne doit pas se limiter à la lutte contre la pollution : il doit aussi viser la prévention de la pollution. Il s'agit d'une question de renforcement des capacités. Il leur faut également du soutien en matière de commercialisation. Les petites entreprises et les producteurs primaires (agriculteurs et pêcheurs) représentent notre vraie base économique. Nous devrions également soumettre cette question à l'attention de la Commission du libre-échange au lieu de la traiter dans le contexte de la CCE.
- Il faudrait se pencher sur des questions relatives à la biotechnologie, à l'accès aux ressources génétiques, à la biosécurité, à la pollution génétique et à leurs répercussions sur la production alimentaire et l'agriculture. Il faudrait diffuser davantage d'information dans ce domaine. Les négociations relatives à l'établissement d'un protocole de sécurité ont échoué (Cartagène, Colombie). On doit être extrêmement prudent, car on ne connaît pas encore tous les risques. Cependant, la CCE est très bien placée pour s'en occuper. Il est recommandé que la CCE organise un atelier trinational, au Mexique, sur les organismes transgéniques, et qu'elle prépare cette activité en compilant de l'information sur les éléments existants. Cet atelier permettrait d'orienter plus adéquatement les ressources et les efforts de la CCE.
- L'éducation environnementale devrait faire partie des programmes d'enseignement afin d'offrir un nouveau modèle de vie pour le prochain millénaire.
- Il ne faudrait pas oublier le secteur privé lorsqu'on établit des liens entre les aires marines protégées. Au Canada, par exemple, ce secteur a acquis une vaste expérience dans la gestion intégrée des ressources.
- Le développement durable et les enfants devraient constituer un objectif fondamental du Plan de programme.
- Le rôle des peuples autochtones dans les travaux relatifs à la conservation de la biodiversité n'est pas vraiment défini dans le plan de travail, bien qu'il fasse partie des objectifs. Qu'est-il arrivé à l'atelier sur les droits de propriété intellectuelle? C'est extrêmement important à nos yeux. Le public doit être motivé pour s'employer à conserver la biodiversité. Si les collectivités ne sont pas informées et ne disposent pas de ressources, la biodiversité ne sera pas protégée. Il faudrait soutenir les infrastructures.
- Le plan de travail devrait viser les écosystèmes désertiques et semi-arides. Il est particulièrement recommandé d'élaborer une stratégie visant à soutenir les activités reliées à la protection de la biodiversité dans les zones désertiques et semi-arides, en accordant une place prioritaire à l'éducation des collectivités autochtones.
- Nous sommes très préoccupés par les paradigmes contradictoires qui entourent l'écotourisme. D'une part, cette industrie en croissance rapide est perçue comme une question commerciale. Le volume grandissant des opérations qui s'y rapportent peut entraîner la destruction de la ressource que l'on est en train de promouvoir. D'autre part, les avantages qu'en retirent les collectivités locales sont habituellement très limités et les activités risquent de détruire les bases sociales et culturelles de ces collectivités. La portée du programme actuel de la CCE devrait être élargie afin que l'on puisse se pencher sur ce dilemme et en faire un élément central au cours du processus d'élaboration des projets.

- Il est recommandé de créer une agence qui formerait et réglementerait les activités des travailleurs chargés de la protection phytosanitaire en milieu urbain.
- Il faudrait réformer la législation afin d'autoriser une nouvelle technologie qui favoriserait la production d'énergies de remplacement. Le cadre juridique actuel ne permet pas que de telles technologies soient mise au point en vue d'être appliquées. La CCE pourrait promouvoir de tels instruments à cette fin.
- Dans le cadre du programme de la CCE, il faudrait évaluer le rôle des gouvernements locaux. Par exemple, dans le domaine de l'industrie automobile, la qualité des produits destinés au marché interne ne peut être inférieure à celle des produits d'exportation.
- On doit faire plus en matière d'éducation environnementale et de diffusion de l'information. Les enfants doivent être formés très tôt afin que leur comportement et leurs habitudes puissent être modifiés. Il s'agit d'une lacune dans le programme de la CCE.
- Tel qu'il est élaboré présentement, le Plan de programme ne permet absolument pas aux collectivités rurales et autochtones du Mexique de participer. Par exemple, dans ce pays, en ce qui concerne les objets en plastique, il n'existe aucune installation ou possibilité de les recycler. Il ne s'agit pas seulement d'une question de manque d'information. Les autorités locales et les gouvernements étatiques ne fournissent aucune installation et ne font aucun investissement dans le domaine du recyclage. Les lois étatiques ne sont pas actualisées. À titre d'organisations non gouvernementales (ONG), nous ne sommes pas en mesure d'influencer les autorités locales et étatiques. Quelle sorte de contribution la CCE pourrait-elle apporter dans ce sens?
- Devrait-on chercher à établir des normes trinationales en matière de biodégradabilité?
- Il faudrait envisager de former les conseillers politiques des organismes gouvernementaux pour qu'ils soient plus sensibles aux questions environnementales. Ces personnes survivent généralement aux changements de gouvernement. La CCE pourrait faciliter une telle activité. Le Comité consultatif mexicain a commencé à s'en charger. (On fait remarquer que cette question est délicate, car la CCE ne doit pas s'immiscer dans les affaires à caractère national). Cette démarche pourrait également être entreprise sur une base trinationale par l'entremise de la *Western Governors Association*.
- Tous les secteurs de programme de la CCE ayant des implications législatives, il faudrait les relier et les intégrer.
- La méthode d'application de la législation sur l'environnement devrait prévoir des éléments comme l'information, l'éducation et la formation, la législation sur l'environnement et son application. Il faut percevoir cette application comme un tout.
- L'innovation devrait être un principe fondamental dans le domaine de l'élaboration des lois et des politiques de l'environnement. La performance environnementale et la gestion de l'environnement devraient reposer sur une solide assise économique. Il faudrait parvenir à équilibrer les réalités économiques. Le secteur privé (les grandes, les moyennes et les petites entreprises) devrait être perçu comme un partenaire.
- La CCE devrait étudier les répercussions de la privatisation des systèmes de production sur la santé des travailleurs et des collectivités lorsque des usines locales sont mises entre les mains de gestionnaires de grandes sociétés.
- La CCE pourrait se pencher sur un nouveau secteur, à savoir l'exportation d'eau contenue dans les produits (p. ex., la quantité d'eau requise au Mexique pour produire des tomates à des fins d'exportation). Cela correspond à exporter de l'eau à un coût inférieur à celui que paient les consommateurs d'eau au Mexique.
- Le principe des aires protégées ne suppose pas seulement l'application des règlements et des lois. Il faudrait disposer d'instruments politiques appropriés pour gérer ces aires. On devrait instaurer un échange trinationale d'expérience dans le domaine de l'élaboration de politiques. Par exemple, les méthodes d'évaluation des impacts environnementaux, tout comme l'expérience acquise dans l'importante tâche que représente l'évaluation des impacts sociaux, pourraient faire l'objet d'échanges.
- Le centre d'intérêt de la CCE devrait être inversé et passer des humains à la nature. Les cultures anciennes connaissaient ce principe. La nature devrait être protégée parce qu'elle a des droits. Elle n'existe pas seulement pour améliorer le bien-être des humains.
- La CCE devrait se préoccuper des événements environnementaux qu'elle peut anticiper et dresser des plans d'urgence à leur égard; par exemple, les incendies de forêt, les mortalités massives d'oiseaux ou les éruptions volcaniques. De quelle manière pourrait-on intégrer ce genre d'activités au programme de la CCE?
- En tant que particuliers et qu'ONG, nous ne disposons d'aucun moyen pour savoir de quelle manière la CCE donne suite aux recommandations.

Le président remercie les participants pour la richesse et la variété de leurs interventions. Il leur donne l'assurance que le CCPM en tiendra dûment compte lorsqu'il formulera son avis au Conseil et qu'il participera à l'élaboration du Plan de programme.

Rédigé par Lorraine Brooke

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM LE 28 AVRIL 1999